BULLETIN DE

LIAISON



FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES DU QUÉBEC





QUAND TRAVAIL RIME AVEC PAUVRETÉ ET ENGAGEMENT AVEC ÉPUISEMENT



LIAISON

DANS CE NUMÉRO...

UNE OCCASION EN OR DE	
MONTRER NOS COULEURS!	P. 2
Par Marie-Suzie Weche	
PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL	
EN MATIÈRE D'ACTION	
COMMUNAUTAIRE	P.3
Par Caroline Toupin	
REGARD SUR LES CONDITIONS	
DE VIE DES SALARIÉ.E.S AU	
SALAIRE MINIMUM.	P. 5
Par Marie-Josée Dupuis	
QUAND L'IMPLICATION BÉNÉVOLE	
DEVIENT UNE CHARGE	
MENTALE CHEZ LES MÈRES!	P. 7
Par Annabelle Berthiaume	
COMBIEN D'ENFANTS VIVENT	

Équipe du Bulletin

EN GARDE PARTAGÉE?

Par David Pelletier

Lorraine Desjardins Sylvie Lévesque Lama Boughaba

Mise en page
David Rombardier

Collaborations
Marie-Suzie Weche

Annabelle Berthiaume
Université McGill

Marie-Josée Dupuis Collectif pour un Québec sans pauvreté

P. 9

Caroline Toupin RQ-ACA

David Pelletier



584, Guizot Est, Montréal (QC) H2P 1N3 Tél.: (514) 729-MONO (6666) Téléc.: (514) 729-6746 Site Internet www.fafmrq.org Courriel fafmrq.info@videotron.ca

UNE OCCASION EN OR DE MONTRER NOS COULEURS!



Par Marie-Suzie Weche | PRÉSIDENTE

a Fédération et ses membres sont de retour au boulot depuis déjà plusieurs semaines et, comme d'habitude, le travail ne manque pas! Le gros morceau de l'automne dans le milieu communautaire sera, sans contredit, la consultation menée par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale en vue du prochain Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire. Il en sera d'ailleurs question dans les pages de ce Bulletin puisque Caroline Toupin, coordonnatrice du Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA). nous a préparé un excellent article qui en explique les enjeux de façon limpide. Bien sûr, la FAFMRQ déposera un mémoire dans le cadre de cette consultation. C'est une occasion de faire valoir la pertinence. encore bien réelle, de travailler à l'amélioration des conditions de vie des familles monoparentales et recomposées du Québec, mais aussi de mettre en valeur l'important travail fait sur le terrain par les organismes qui accueillent et soutiennent ces familles.

Dans les pages de ce *Bulletin*, vous pourrez également lire un article de Marie-Josée Dupuis, du Collectif pour un Québec sans pauvreté, qui aborde les conditions de vie des personnes qui gagnent moins de 15\$ de l'heure. Occuper un emploi à temps plein tout en restant pauvre, voilà la réalité d'un trop grand nombre de travailleuses et travailleurs au Québec. Pour sa part, Annabelle Berthiaume, de l'Université McGill, nous parlera de l'implication des mères dans les organismes communautaires Famille qu'elles fréquentent et du caractère «genré» de cette implication.

On verra notamment que cette implication n'est pas sans risque lorsqu'elle s'ajoute à la charge mentale (déjà lourde) de certaines mères. Enfin, David Pelletier de l'INRS-UCS, tentera de lever le voile sur le nombre d'enfants qui vivent en garde partagée au Québec. Comme on pourra le constater, beaucoup d'enjeux sont liés aux méthodes de dénombrement des enfants qui habitent en alternance chez leurs deux parents.

Comme je le mentionnais plus haut, notre mémoire en vue du prochain Plan d'action gouvernemental sera l'occasion de souligner le travail de la FAFMRQ et de ses membres. Nous y aborderons, entre autres, les défis relevés au quotidien par nos associations et les familles qu'elles accueillent, mais nous aborderons aussi les avancées réalisées au fil des ans pour améliorer les conditions de vie des familles que nous représentons. C'est le cas de la récente victoire qui permet à des milliers de responsables de famille monoparentale prestataires de l'aide sociale ou d'une aide financière aux études, de conserver une plus grande part de leur pension alimentaire pour enfants. Nous en profiterons aussi pour mettre de l'avant d'autres réalisations, comme le nouveau cahier de formation On se sépare, mais pas de nos enfants! qui permet aux familles qui vivent une rupture d'être accompagnées dans une perspective d'empowerment. Bref, autant de raisons qui attestent de la nécessité de mieux reconnaitre et soutenir les associations de familles monoparentales et recomposées du Québec!

PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL EN MATIÈRE D'ACTION COMMUNAUTAIRE: UNE OCCASION À NE PAS MANQUER!

Caroline Toupin

COORDONNATRICE AU RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME



NE POLITIQUE ACQUISE DE HAUTES LUTTES

Il y a plus de 30 ans, les organismes communautaires de tous les secteurs se sont solidarisés pour réclamer d'une même voix des engagements gouvernementaux structurants et ambitieux afin d'assurer leur reconnaissance et leur soutien. Cette importante lutte, qui s'est échelonnée sur plus de 10 ans, a mené à l'adoption, en 2001, de la Politique de reconnaissance de l'action communautaire. Cette Politique a permis notamment de cristalliser le financement à la mission globale des organismes d'action communautaire autonome, de faire reconnaître leurs caractéristiques, leur mission politique de transformation sociale, leurs pratiques d'éducation populaire et de défense collective des droits. Elle positionne alors l'autonomie comme fondement premier des futures relations entre l'État et les organismes. Unique au monde, cette Politique est, encore aujourd'hui, un modèle exemplaire de soutien étatique à la participation citoyenne, fondement essentiel de la démocratie.

UNE POLITIQUE EN PERTE DE VITESSE

Nous constatons toutefois, depuis plusieurs années, qu'elle a perdu de la crédibilité au sein de l'appareil gouvernemental. D'abord parce qu'elle n'a jamais été prescriptive, c'est-à-dire que les ministères et organismes gouvernementaux n'ont jamais été dans l'obligation de l'appliquer. Ensuite, parce qu'elle date d'il y a près de 20 ans, lui donnant l'apparence d'être désuète. De plus, la nouvelle gestion publique a vu ses pratiques évoluer à vitesse grand V vers la gestion par résultats. Or, la



Politique de reconnaissance et le Cadre de référence qui en découle se situent dans une approche de transformation sociale où les résultats sont difficilement chiffrables et où la démarche participative a davantage d'importance que les statistiques. C'est pourquoi l'administration publique s'est butée et se bute toujours à un grand mouvement de résistance à la gestion par résultats. Cette contradiction a sans doute contribué à éloigner les ministères des grands principes guidant la Politique tel que le financement à la mission.

DE NOUVEAUX ENGAGEMENTS RÉCLAMÉS

C'est en 2004 que le gouvernement adopte le premier (et le seul!) plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire. Ce plan visait principalement à mettre en œuvre la Politique de reconnaissance dans l'ensemble de l'appareil gouvernemental. Ce plan d'action étant échu depuis 2008, le gouvernement n'a pris aucun autre engagement concret envers les organismes communautaires alors que

ceux-ci ont subi, pendant de nombreuses années, les pressions énormes du désengagement de l'État et de l'austérité, voyant ainsi leur taux de fréquentation bondir, sans pour autant avoir le soutien nécessaire pour y faire face.

DIX ANS PLUS TARD, LA LUTTE RECOMMENCE!

Faute de plan d'action prévu et d'engagements sérieux de la part du gouvernement et en réponse à la situation critique du sous-financement et des ingérences de plus en plus présentes dans l'autonomie des organismes, le mouvement communautaire a repris sa lutte pour la reconnaissance et le financement dès le début des années 2010 avec la création, par les organismes en santé et services sociaux, de la campagne «Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire». Les organismes en défense collective des droits ont ensuite emboîté le pas, en 2014, avec la création de la campagne «Les droits, ca se défend». La collaboration ponctuelle de ces deux campagnes, en

2015, dans le cadre de la première grande vague historique de grève et de fermeture des organismes communautaires donna lieu à la création, en 2016, de la campagne «Engagez-vous pour le communautaire», réunissant l'ensemble des secteurs de l'action communautaire autonome. Au même moment, la campagne CASSSH était initiée par les regroupements nationaux en santé et services sociaux.

QU'AVONS-NOUS GAGNÉ?

Depuis 2012 jusqu'à aujourd'hui, les organismes de tout le Québec ont pris part à des mobilisations d'une ampleur sans précédent les menant à faire des gains significatifs totalisant 115 M\$ au cours des trois dernières années. Bien qu'encore insuffisants, ces gains historiques ne doivent pas être attribués à la bonne volonté des politiciens, mais ont plutôt été gagnés au prix de nos nombreuses mobilisations et interventions politiques.

Soulignons que les mobilisations des dernières années ont amené bien plus que de l'argent. Elles ont amené les différents secteurs de l'ACA à recommencer, pour la première fois depuis l'adoption de la Politique, à travailler ensemble. Nous pouvons donc affirmer qu'au terme de trois années de grandes mobilisations, le communautaire en ressort plus solidaire, plus fort et plus cohérent que jamais, avec des revendications collectives portées par l'ensemble du mouvement ainsi qu'une nouvelle capacité de mobilisation, tant au national qu'au régional.

UN NOUVEAU PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL ANNONCÉ

C'est donc dans un contexte très favorable qu'arrivent enfin les travaux entourant le futur plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire, réclamé depuis 2008. Les travaux, qui ont été annoncés en février dernier par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Jean Boulet, ont été accueillis favorablement par le RQ-ACA, qui a travaillé en étroite collaboration avec les équipes du ministère à bâtir une consultation transparente, non orientée et dans le respect de nos processus démocratiques.

Ce futur plan d'action vise d'abord à mieux soutenir les organismes communautaires, mais aussi à poursuivre la mise en œuvre de la Politique de reconnaissance. Il ne s'agit donc pas d'un plan d'action visant à réviser la Politique ou encore à nous éloigner davantage des grands principes qui la guident. Il s'agit bel et bien d'un engagement du gouvernement à la renforcer et à l'actualiser. Trois grands thèmes sont abordés: la consolidation et le développement de l'action communautaire, la cohésion de l'intervention gouvernementale et la promotion et la valorisation de l'action communautaire. Le processus de consultation s'échelonnera sur une période de onze mois et cible particulièrement les regroupements nationaux identifiés comme des interlocuteurs ministériels - soixante-dix au total. La consultation vise également les partenaires des milieux municipaux et



philanthropiques. Pour en savoir plus sur les étapes de la consultation, lire le <u>Guide</u> d'accompagnement produit par le RQ-ACA.

UNE CONSULTATION QUI EN VAUT LA PEINE?

Ce n'est pas la première fois que nous travaillons sur un nouveau plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire. En réalité, il y a eu deux tentatives qui ont échoué, en 2008 et 2013. En quoi la démarche du ministre Boulet est-elle différente?

Le ministre a annoncé les travaux dès le début de sa première année de mandat, ce qui nous porte à croire que la démarche pourra arriver à terme avant les prochaines élections. En effet, les élections comportent toujours des risques, particulièrement dans le cas d'un changement de gouvernement. Ensuite, parce que le ministre vise,

pour la sortie de son plan d'action, une date précise: celle du 20° anniversaire de la Politique de reconnaissance en 2021. Cet horizon annoncé nous donne le signal d'une démarche sérieuse, et bien articulée. D'autant plus qu'on nous a expliqué, dès le départ, que ce plan d'action devra non seulement être approuvé par le ministre Boulet, mais également par le ministère des Finances, le Conseil du trésor et enfin, par le Conseil des ministres, ce qui annonce qu'il y aura certainement des investissements financiers.

Nous constatons aussi que les travaux entourant le plan d'action mobilisent beaucoup de monde : le comité interministériel de l'action communautaire et les équipes du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, qui pilotent le projet. Ajoutons à cela la formation d'un comité d'élus.e.s dont le mandat est de conseiller le ministre ainsi que d'un comité administratif réunissant les sous-ministres adjoint.e.s dont le mandat est de travailler sur l'harmonisation des travaux en cours ou à venir (révision du PSOC, des cadres normatifs, etc.). De plus, les conseillères et conseillers politiques des principaux ministères (Emploi et Solidarité sociale, Santé et Services sociaux, Éducation, Famille) sont également très impliqué.e.s dans le dossier.

Enfin, la posture d'écoute du ministre nous donne également confiance. Les instructions à ses équipes sont claires : être à l'écoute des organismes avant d'entamer quoi que ce soit.

UN MOMENTUM POLITIQUE UNIQUE!

Ce plan d'action représente une opportunité politique unique de faire des gains encore plus importants que ceux obtenus au cours des trois dernières années, et ce, tant sur le plan financier que pour le respect de l'autonomie des organismes. Notre participation en grand nombre et la cohésion de nos recommandations montreront l'ampleur, la force et la solidarité de notre grand mouvement! Toutefois, les gains ne tomberont pas du ciel, et ce, malgré la position d'ouverture et la bonne

SUITE | P. 11 | \(\sqrt{2} \)

TRAVAILLER ET ÊTRE PAUVRE: REGARD SUR LES CONDITIONS DE VIE DES SALARIÉ.E.S AU SALAIRE MINIMUM

Marie-Josée Dupuis | Collectif pour un Québec sans pauvreté



e gouvernement québécois fait de la participation au marché du travail un des piliers de la lutte contre la pauvreté. Il laisse ainsi miroiter l'idée qu'il suffit d'occuper un emploi à temps plein pour échapper à la pauvreté et améliorer sa situation de façon durable. Mais est-ce vraiment le cas? Quiconque a déjà occupé un emploi au salaire minimum peut témoigner qu'il n'en est rien.

C'est pour documenter cette précarité vécue par les travailleuses et travailleurs rémunéré.e.s entre le taux du salaire minimum et 15\$ l'heure que le Collectif pour un Québec sans pauvreté a entrepris une enquête en 2017, dont le présent article constitue la synthèse. Développée en collaboration avec des salarié.e.s à faible revenu, cette recherche a permis de documenter les conditions de vie de travailleuses et travailleurs au bas de l'échelle¹. Au total. 39 personnes ont été interrogées: 31 lors de groupes de discussion à Québec et à Alma et 8 lors d'entrevues semi-dirigées réalisées à Québec.

LE SALAIRE MINIMUM AU QUÉBEC

Au Québec, 228 700 personnes occupaient un emploi au salaire minimum en 2018. Le profil de ces salarié.e.s contraste avec le stéréotype de l'adolescent.e qui travaille à temps partiel pour gagner de l'argent de poche: 40 % des personnes rémunérées au salaire minimum sont âgées de 25 ans et plus, 40 % travaillent à temps plein et 60 % ne sont pas aux études. Plus de la moitié sont l'unique soutien financier du ménage.

Malgré les augmentations du taux du salaire minimum des dernières années (il s'élève à 12,50\$ depuis le 1er mai 2019), la situation financière des personnes rémunérées à ce taux demeure précaire. Une personne qui habite seule à Montréal et qui travaille 32 heures/semaine gagne tout juste ce qu'il faut pour dépasser le seuil de la Mesure du panier de consommation (MPC): son revenu net (18 227\$) correspond à un taux de couverture de 106% de la MPC. Quant à elle, une personne monoparentale avec un enfant dispose d'un revenu de 25 778\$, un taux de couverture de 120%².

La MPC, maintenant utilisée comme le seuil officiel de la pauvreté au Canada, correspond à la couverture des besoins de base (manger, se loger, se nourrir, se vêtir, se transporter) et de quelques autres dépenses. Elle est donc, en réalité, loin de garantir une sortie de la pauvreté: quelques imprévus et c'est la couverture des besoins de base qui est compromise.

Pour disposer d'un revenu viable, une personne seule habitant Montréal devrait plutôt disposer, en 2019, d'un revenu de 27 205\$; et une famille monoparentale avec un enfant, de 37 435\$.³ Force est de constater qu'on est encore bien loin du compte.

VIVRE DANS LA PRÉCARITÉ

Les personnes rémunérées au salaire minimum vivent souvent la précarité et celle-ci n'est pas que financière.

La précarité avec laquelle ces travailleuses et travailleurs doivent composer tient aussi des caractéristiques de nombreux emplois faiblement rémunérés: absence de représentation collective, absence ou insuffisance d'avantages sociaux, etc. En combinant ces facteurs aux aléas de la vie quotidienne (par exemple, devoir s'absenter du travail pour cause de maladie ou pour s'occuper d'un enfant, avec la perte de salaire que cela entraîne), on comprend bien pourquoi les personnes à faible revenu doivent parfois prioriser certains besoins de base, et ce, même si elles occupent un emploi régulier, à temps plein.

LA SATISFACTION – OU L'INSATISFACTION – DES BESOINS

La quasi-totalité des personnes interrogées ont souligné la nette insuffisance de leurs revenus. Malgré leur présence continue sur le marché du travail, elles tirent le diable par la queue. Autrement dit, un imprévu, et rien ne va plus.

Aussitôt qu'on pense bien s'en sortir, une brique nous tombe sur la tête.

Les personnes ont aussi indiqué avoir de la difficulté à équilibrer leur budget. Bon nombre de leurs besoins, dont certains fondamentaux, demeurent donc insatisfaits.

Nous avons demandé aux répondant-e-s de préciser à quel degré leur budget leur permettait de combler différents besoins à l'aide d'une cote de 1 à 10, 1 signifiant qu'un besoin reste totalement insatisfait et 10 qu'un besoin est totalement satisfait.

Les besoins les mieux comblés, avec des cotes de 7 et plus, sont ceux liés à l'habitation. On parle ici des dépenses liées au loyer ou à l'hypothèque, aux charges qui s'en suivent (électricité, chauffage, assurances, etc.) et aux télécommunications (téléphone, internet, télévision).

Plusieurs autres besoins ne sont toutefois comblés qu'à moitié. C'est le cas notamment de l'alimentation, des vêtements, des soins de santé, du transport, des dépenses consacrées aux enfants (p. ex: les frais de scolarité, les frais de garde et l'argent de poche) et des dépenses consacrées aux études de la personne interrogée, qui recoivent tous une cote entre 5 et 6.

Lunettes, médicaments: pas capable de se les payer.

J'trouvais toujours une défaite pour pas manger parce que j'avais rien pour moi. [...] Quand y'étaient pas là [les enfants], j'mangeais rien parce que tout ce que j'gardais, j'le gardais pour eux.

Les loisirs, les vacances, le remboursement des dettes ou l'épargne reçoivent une cote encore plus basse.

Lorsqu'interrogé.e.s sur les trois besoins auxquels elles et ils aimeraient pouvoir consacrer plus d'argent, les répondant.e.s ont nommé l'épicerie (58 %), les loisirs (50 %) et les vêtements (38 %).

LA SIMPLICITÉ (IN) VOLONTAIRE

Plusieurs participant.e.s ont dit vivre «la simplicité volontaire», tout en mentionnant du même souffle que c'est l'insuffisance de leur revenu qui les contraint à adopter ce mode de vie. Leur faible revenu les oblige à faire des choix parfois déchirants entre telle ou telle dépense, si on peut parler de «choix» face à une absence d'alternative.

Des fois, on est forcés à vivre la simplicité volontaire. Pas capable de te payer un billet de bus, pas capable de t'acheter un morceau de linge quand tu en as besoin. T'es comme forcé à vivre comme ça des fois.

Quand je vais aller aux études, je vais devoir sacrifier mon logement. Ça m'enlève la notion de choix.

Faute de moyens financiers suffisants, plusieurs se résignent à sacrifier leurs besoins liés au plaisir (p. ex: prendre des vacances, s'offrir des loisirs qui correspondent à leurs champs d'intérêts, participer à un repas entre ami.e.s), à l'accomplissement personnel (p. ex: poursuivre ou reprendre leurs études) et à la réalisation d'objectifs à long terme (p. ex: acheter une maison, fonder une famille).

Pendant mes vacances, j'me planifie jamais rien parce que je sais que j'ai pas

Figure 1 : Besoins auxquels les répondant-e-s voudraient consacrer plus d'argent

Transport	8%
Dettes	12%
Dépenses liées aux études	12%
Dépenses liées aux enfants	12%
Dépenses d'habitation	12%
Téléphone, internet, télévision	15%
Vacances annuelles	19%
Loyer ou hypothèque	23%
Économies	31%
Santé, soins et dépenses de pharmacie	31%
Vêtements	38 %
Loisirs	50 %
Épicerie	58 %

les moyens financiers pour ça.

À long terme, je ne vois pas quel genre de vie je pourrai avoir. Je ne sais pas quand je pourrai être une mère.

L'état de privation dans lequel se trouvent plusieurs des personnes interrogées n'est pas sans conséquence. Pour plusieurs, la pauvreté mène à une dégradation de la santé physique et psychologique⁴.

Par exemple, la difficulté de concilier un emploi aux horaires atypiques (ou instables) et les responsabilités familiales peut engendrer du stress, de l'anxiété et des troubles du sommeil.

MULTIPLIER LES STRATÉGIES DE SURVIE

Pour composer avec leur faible revenu, les personnes rencontrées sont forcées de faire une gestion très serrée de leurs finances, de répondre à leurs besoins autrement (acheter dans des commerces d'occasion, récupérer ou fabriquer des objets, etc.), de faire appel aux ressources du milieu (ex.: dépannage alimentaire⁵), d'utiliser le crédit, de rechercher (constamment) des revenus d'appoint, de vivre en colocation, de faire appel à leur réseau social que ce soit pour des services (p. ex: garde des enfants), des biens (p. ex: nourriture) ou de l'argent.

Même si plusieurs répondant.e.s ont mentionné l'importance des gestes d'entraide, elles et ils ont aussi signalé que recevoir cette aide génère parfois des malaises:

On finit par se sentir captif de toujours avoir besoin des autres pour survivre.

On a toujours besoin d'aide, il y a tout le temps quelqu'un qui faut qui nous aide. Pis c'est gênant demander de l'aide.

PROMESSES DÉÇUES: QUAND TRAVAILLER RIME AVEC PAUVRETÉ

Travailler à temps plein ne permet pas nécessairement de sortir de la pauvreté. Notre enquête le montre bien. Bon nombre de travailleuses et travailleurs



LE BURNOUT «VOLONTAIRE». QUAND L'IMPLICATION BÉNÉVOLE DEVIENT UNE CHARGE MENTALE CHEZ LES MÈRES!

Annabelle Berthiaume | Doctorante en Travail Social, Université McGill



est encore vrai; les recherches récentes démontrent que les mères sont toujours perçues et se considèrent toujours plus «responsables» que les pères en matière de charges familiales^{1,2}. Dans les organismes communautaires, leur surreprésentation par rapport aux pères n'est d'ailleurs pas étrangère à ce déséquilibre. C'est notamment pour cette raison que l'on voit, depuis quelques années, plusieurs initiatives visant à «dé-genrer» l'intervention auprès des parents et favoriser l'implication des pères, afin de favoriser une répartition plus égalitaire des tâches liées à l'éducation et au soin des enfants. Et. les organismes communautaires Famille, reconnus pour favoriser la création de liens sociaux et soutenir les parents dans l'exercice de la parentalité³, sont désignés pour encourager cette redéfinition des rôles et des responsabilités au sein des familles.

Au-delà de leur influence positive sur l'organisation familiale que ce soit par l'échange de trucs et de conseils ou encore en créant des liens avec d'autres parents, le passage des parents au sein des organismes communautaires Famille peut aussi représenter un tremplin pour favoriser l'implication active de ceux et celles-ci4. C'est d'ailleurs ce que j'ai pu observer dans le cadre de mes recherches doctorales en travail social. À partir d'entrevues avec des intervenant.e.s de première et deuxième ligne et, surtout, avec des mères aux parcours variés dans les services publics, privés et communautaires, je me suis intéressée à comment ces dernières sont impliquées dans les services qui sont destinés aux enfants et aux familles⁵. Pour plusieurs mères interrogées, leur expérience dans les services dépasse celle du soutien individuel en lien avec la parentalité. Elle représente un engagement bénévole dans un organisme ou la communauté. Cet engagement permet aux mères de vivre une parentalité «active», valorisante et valorisée socialement. Mais en même temps, leur implication apparaît parfois contradictoire, puisqu'elle participe aussi à maintenir la pression à performer une certaine forme de maternité. Prenons le temps d'observer comment cette implication - pourtant sur une base volontaire-, peut devenir source de burnout.

S'IMPLIQUER POUR SE RETROUVER

Pour plusieurs mères, la grossesse et les premières années de la maternité sont vécues comme des expériences d'isolement. Le fait de passer plus de temps à la maison est parfois représenté comme une retraite involontaire du marché du travail et de la vie sociale. Leur implication dans les organismes communautaires et dans le quartier joue alors un rôle important pour contrer ce sentiment d'isolement ou d'«improductivité». En plus d'avoir la possibilité de rencontrer des « expert.e.s » (intervenant.e.s, infirmier.ère.s, nutritionnistes, etc.) et ainsi de répondre à leurs questions. Leur implication devient une opportunité pour rencontrer d'autres mères, et éventuellement partager à leur tour leur expérience.

Dans ma recherche, les mères interviewées sont instigatrices de projets de toutes sortes: foire du livre, fête estivale, cuisine collective, etc. Elles cuisinent pour une fête dans le quartier, gardent des enfants pour un atelier, animent un

atelier d'échanges entre parents, plient des vêtements au comptoir vestimentaire, réparent les livres à vendre pour la campagne de financement de l'école primaire, accompagnent leur enfant et son groupe dans le cadre d'une sortie scolaire, entretiennent la ruelle verte, font les démarches auprès de l'arrondissement municipal pour l'agrandir, etc. En organisant des événements qui leur ressemblent ou en participant à des activités, ces mères renforcent non seulement leur sentiment de sécurité et d'appartenance dans le quartier, mais elles gagnent également en confiance dans l'exercice de leur parentalité. Leur implication permet également parfois certains accès privilégiés, par exemple, auprès du personnel éducatif ou du conseil d'établissement de l'école.

Pour plusieurs mères, l'implication bénévole n'apparaît d'ailleurs pas avec la maternité. Mais leur engagement, sans être nécessairement trop politique ou militant, représente un moyen de concilier certaines aspirations en matière de valeurs et de modèle parental aux réalités de la vie familiale. Il s'apparente donc, en quelque sorte, à celui de leur engagement de mère — cette fois, principalement dans l'espace public.

S'IMPLIQUER... JUSQU'À SE PERDRE

En même temps, plusieurs mères témoignent aussi que leur implication participe à l'augmentation de leur pression à la performance — et ultimement à leur épuisement. En effet, pour toutes les mères impliquées que j'ai interrogées, le paradoxe est flagrant: bien qu'elles consi-

dèrent l'implication bénévole comme hautement importante dans leur style de vie, celle-ci devient aussi source d'épuisement. Et puisqu'elles sont déjà bien occupées par le quotidien – et épuisées par les nombreux standards liés à la « super maternité », leur engagement devient parfois la goutte qui fait déborder le vase...

C'est le cas, notamment, d'Olga, femme engagée, travailleuse à temps partiel et mère d'une enfant d'âge primaire, qui s'est épuisée quelques années après la naissance de sa fille. Dans ses mots, c'est l'accumulation des engagements au travail, dans la communauté et auprès de sa fille qui l'ont conduite au burn-out:

Nous autres, on a été les enfants de ceux qui en ont profité de l'État providence. On a été des enfants qui ont profité de ça, pis on a ca comme modèle aussi. Où tout était tellement wow! On avait tout, t'sais, Là, tu élèves tes enfants avec deux fois moins, pis là t'essayes de palier à ça. (...) Au niveau du temps, au niveau des finances on est un peu étranglés, mais on veut avoir la même affaire que quand c'était l'État providence qui était là full pine t'sais. Pis que les mamans restaient encore à la maison pis que les papas travaillaient. T'sais c'est impossible! C'est impossible de répondre à ça! J'pense que c'est pour ça que les mères craquent beaucoup aussi. On est une méchante gang qui pète au frette. Moi j'ai fait un burnout là, à un moment donné. C'était pas un burnout nécessairement de travail. c'était un burnout de la charge mentale (...). Elle était ben trop énorme. J'avais l'impression que mon cerveau était une espèce d'ordinateur qui était en train de faire des mises à jour aux 30 secondes.

Parmi les mères que j'ai interviewées, toutes m'ont aussi parlé de l'inégale répartition des responsabilités familiales. Elles s'occupent souvent seules des rendez-vous médicaux, des suivis avec l'école et accompagnent leurs enfants dans leurs activités parascolaires. Même si certaines mères admettent avoir « de l'aide » pour les tâches de préparation de repas ou pour faire le ménage, la charge mentale (celle de préparer le souper, faire les courses, prévoir que l'enfant ait ses vêtements propres pour une certaine activité, etc.) demeure principalement

portée par la plupart d'entre elles. Pour lris comme pour Marine, toutes deux mères de deux enfants, ce déséquilibre est la raison de leur séparation avec le père de leurs enfants. Mais, pour lris, ce sont les agendas trop chargés et les conflits dans son engagement communautaire qui l'ont conduit à l'épuisement. Elle a aussi décidé de déménager hors du quartier où elle s'était investie, pour l'aider à créer une distance mentale.

LE GENRE DE L'IMPLICATION

Bien qu'elle soit source de reconnaissance, d'entraide et de soutien, l'implication bénévole devient donc parfois aussi un autre poids dans la charge mentale liée à la maternité. Il s'agit d'une réalité que les participantes nomment ellesmêmes, reconnaissant l'apparence de contradiction dans leur engagement. Mais, au-delà de celle-ci, c'est aussi l'apparente division genrée des activités bénévoles qui est observée par certaines. Ainsi, lorsque les intervenant.e.s me décrivent les parents qui fréquentent les organismes ou qui s'y impliquent, elles et ils font souvent attention d'utiliser des expressions génériques ou neutres pour s'exprimer: «familles», «parents», etc. Or, le temps venu des exemples, ces expressions sont presque systématiquement remplacées par «mères» ou «mamans».

Tant à l'échelle du quartier que dans les organismes de première ligne destinés aux familles, les femmes sont plus nombreuses à répondre « présentes » aux appels au bénévolat. Dans quelques cas, les pères participent également, mais leur engagement est souvent moins long ou plus ponctuel, ce qui influence aussi la nature des tâches qu'ils prennent en charge. Ainsi, ils sont appelés, par exemple, à monter des kiosques, transporter du matériel ou faire de la livraison. Certains font des tâches plus techniques comme l'infographie ou la mise en page de matériel d'information. Dans un organisme, un père qui a persisté son implication après quelques mois est également devenu président du conseil d'administration. Mais, l'implication des parents illustre une séparation genrée du travail qui persiste : les femmes conservent une part plus importante des tâches liées à la cuisine, le soin, l'éducation (et la charge mentale qui y est liée), alors que les hommes se voient attribuer et s'offrent généralement pour des tâches plus techniques et manuelles (plus ponctuelles). Il serait intéressant d'ailleurs d'observer; comment ces derniers sont-ils et sont-elles remercié.e.s? Est-ce comparable? Le bénévolat a-t-il la même valeur?

Évidemment, il n'est pas question de remettre en doute l'intention d'impliquer les pères dans les activités ni de dévaluer leur contribution. Mais l'analyse des pratiques d'implication parentale comme une norme de genre permet de poser certaines questions sur les pratiques. Elle permet d'observer que les mères, notamment les mères bénévoles, partagent des expériences communes de l'épuisement, de la surcharge de travail ou du manque de reconnaissance qui caractérisent le travail des femmes, qu'elles soient stagiaires non-rémunérées, travailleuses du milieu communautaire ou autre.

Ainsi, à première vue, on peut observer l'engagement des mères dans les organismes et dans leur communauté comme un moyen susceptible de favoriser l'empowerment et l'autonomie. En effet, une grande majorité d'entre elles témoignent positivement de leur implication dans les services, notamment puisqu'elles ont bénéficié du soutien des intervenant.e.s et ont gagné en confiance dans certains aspects de leur vie parentale. De plus, elles gagnent souvent une forme de valorisation à travers leur implication. créent des liens et deviennent même des modèles au sein du quartier. Leur implication répond ainsi à un besoin de briser l'isolement et de vivre la maternité hors de la maison. L'engagement social, socialement, est un mode de vie qui leur plaît et qui permet de promouvoir la valeur de l'entraide qu'elles souhaitent inculquer à leurs enfants.

En même temps, le contexte dans lequel les mères sont parfois engagées suggère certaines questions qui pourraient nous permettre de réfléchir aux moyens pour augmenter ce potentiel d'empowerment. Engagées dans quoi? Pourquoi? Par exemple, bien que les représentations

SUITE | P. 11 | \(\sigma\)

COMBIEN D'ENFANTS VIVENT EN GARDE PARTAGÉE?

David Pelletier

Institut national de recherche scientifique - Urbanisation, Culture et Société



ue ce soit à la suite d'une naissance hors union ou d'une séparation parentale, plusieurs enfants vivront une partie de leur enfance sans leurs deux parents dans le même foyer (près de la moitié au Québec dans les cohortes récentes). Dresser un portrait de la manière dont ces enfants partagent leur temps entre les résidences ou la surveillance de leurs deux parents est important pour plusieurs raisons. Sans des statistiques justes sur le sujet, il devient difficile de s'assurer que les programmes dédiés aux familles et aux enfants sont adéquats, ou même, de façon plus générale, de décrire et d'analyser la réalité des enfants d'aujourd'hui.

Par exemple, même si la question au titre de ce texte peut paraître simple, les données actuellement disponibles au Québec ou au Canada ne permettent pas d'y répondre convenablement. Dans ce contexte, ce texte vise deux objectifs: 1) résumer les difficultés de mesure qui minent la production de statistiques; et 2) proposer quelques constats généraux auxquels il est tout de même possible d'arriver à partir de différentes sources de données.

MÉNAGE ≠ **FAMILLE**

L'une des difficultés principales dans la mesure de la résidence des enfants tient au fait que le système statistique de l'État limite habituellement la définition de la famille aux membres d'un même ménage. Or, les relations parent-enfant ou parent-parent après une séparation transcendent les frontières du logement et sont donc mal (ou pas du tout) mesurées par les outils de collecte traditionnels comme le recensement ou les enquêtes en population générale.

DIFFÉRENTES FAÇONS DE DÉFINIR LA GARDE

Différents concepts sociojuridiques s'enchevêtrent autour de la problématique de la résidence ou de la garde des enfants

après une séparation. Ainsi, une question aussi simple que: « Qui a la garde de cet enfant?» peut être interprétée de différentes façons selon le concept auquel on se réfère ou selon la province où on habite.



Dans le Code civil du Québec, la garde n'est qu'un des éléments constituant l'autorité parentale qui est «le droit et le devoir de garde, de surveillance et d'éducation» (article 599). L'autorité parentale est exercée conjointement par les deux parents dès la naissance ou l'adoption d'un enfant jusqu'à sa majorité. Quand les parents se séparent, ils continuent d'exercer cette autorité en commun. Ils doivent cependant s'entendre sur un partage de la garde, c'est-à-dire le lieu de résidence et la gestion des activités quotidiennes de l'enfant.

La notion d'autorité parentale n'existe pas en common law. Dans le système juridique en vigueur dans les autres provinces canadiennes, la notion de garde (custody) y est cependant beaucoup plus englobante. Traditionnellement, quand un parent du Canada hors Québec obtenait la garde exclusive de son enfant, non seulement l'enfant habitait chez lui, mais l'autre parent était complètement dépouillé de

ses prérogatives parentales (Goubau, 1993). L'autorité parentale conjointe du Code civil fait en sorte que cette situation est pratiquement impossible au Québec.

Les tribunaux de common law ont toutefois peu à peu distingué deux formes de garde, la «legal custody» (garde légale, c'est-à-dire qui peut prendre des décisions importantes concernant l'enfant) et la «physical custody» (garde physique, c'est-à-dire avec qui l'enfant réside). L'expression «joint custody» ou «shared custody» dans les provinces de common law ne fait donc pas toujours référence au lieu de résidence de l'enfant (comme la «garde partagée» le fait au Québec) puisqu'elle décrit souvent la garde légale et non pas la garde physique.

Qui plus est, les ordonnances de garde établies par les tribunaux ne sont pas toujours respectées dans le quotidien de l'enfant. Dans une étude pionnière menée en Californie, Maccoby et Mnookin (1992) relatent par exemple que dans près de la moitié des cas où une ordonnance de «shared physical custody» avait été rendue, les enfants habitaient en fait principalement avec leur mère. Le lieu de résidence réel de l'enfant doit donc être distingué du lieu où il est supposé vivre selon la dernière entente formelle ou le dernier jugement des tribunaux.

DIFFICULTÉS SUPPLÉMEN-TAIRES: FLUIDITÉ ET SUBJEC-TIVITÉ DES ARRANGEMENTS

D'autres difficultés tiennent au caractère changeant et en partie subjectif de certaines situations. On sait par exemple que les arrangements évoluent avec le temps pour un même enfant, mais ces changements, leurs causes et leurs conséquences, sont un des aspects les plus sous-étudiés de la recherche sur la garde (Pelletier 2016).

Enfin, quelques recherches menées aux États-Unis montrent que les pères affirment, en moyenne, que leur part du temps de résidence est un plus élevée que ce que les mères affirment. Et la même chose est vraie pour les enfants. Dans les enquêtes québécoises qui s'adressent directement à eux, la proportion estimée de garde partagée est plus élevée que dans les enquêtes où on interroge des parents. Pour y voir plus clair, il faudrait comparer la description que donnent les deux parents et l'enfant d'un même arrangement de garde. Aucune étude n'a encore tenté de le faire.

DIFFÉRENTES SOURCES POUR DIFFÉRENTES DÉFINITIONS

Les sources de données les plus appropriées diffèrent pour chaque dimension de la problématique. Pour obtenir des informations sur l'autorité parentale et la garde, on peut se tourner vers des sources judiciaires. L'information provenant de ces sources n'est toutefois pas représentative de l'ensemble des couples séparés puisqu'elles n'enregistrent pas les ententes à l'amiable et que les couples à conflit élevé sont proportionnellement plus nombreux à avoir recours aux tribunaux. De plus, puisque les sources judiciaires sont centrées autour de la période du divorce ou de la séparation, elles ne sont pas très utiles pour connaître l'évolution des arrangements dans les années suivantes.

Les enquêtes sont beaucoup plus flexibles et permettent de collecter des informations sur les ordonnances et les arrangements résidentiels auprès d'un groupe plus représentatif de parents ou d'enfants. Les enquêtes transversales, où l'on interroge les gens une seule fois, comme les ESG1, permettent d'avoir un portrait instantané de la situation. Les enquêtes longitudinales, comme l'ÉLDEQ ou la défunte ELNEJ², suivent quant à elles des familles sur une longue période et permettent plutôt d'analyser l'évolution des arrangements. Cependant, les enquêtes ont l'inconvénient d'avoir de petits échantillons, spécialement si on s'intéresse à une année, une province ou un âge particulier. Il peut donc être difficile d'obtenir des estimations robustes pour des situations relativement rares, comme la garde paternelle ou même la garde partagée.

D'autres types de données, collectées dans le cadre de l'administration de divers programmes (perception des pensions alimentaires, allocations familiales, déclarations de revenus, etc.) peuvent aussi théoriquement nous renseigner sur la résidence des enfants. Ces données demeurent toutefois très difficiles d'accès pour les chercheur.e.s et contiennent habituellement peu d'information sur les caractéristiques sociodémographiques des familles ou sur la fréquence des contacts entre l'enfant et son parent non résident.

PLUS FORTE CROISSANCE DE LA GARDE PARTAGÉE AU QUÉBEC

Ces problèmes de définition et de mesure empêchent de déterminer avec certitude le nombre ou la proportion d'enfants en garde partagée au Québec ou au Canada. On peut par contre établir quelques constats intéressants de façon relative.

LA GARDE PARTAGÉE EST BEAUCOUP PLUS PRATIQUÉE AU QUÉBEC QUE DANS LE RESTE DU PAYS

On sait par exemple que la garde partagée a beaucoup augmentée dans les trois dernières décennies, et ce même si les données les plus récentes montrent un ralentissement de la croissance, voire une stabilisation. Si l'augmentation est visible dans l'ensemble du Canada, on remarque que la garde partagée est beaucoup plus pratiquée au Québec que dans le reste du pays (de 2 à 3 fois plus dépendamment des sources et des cohortes).

Même si les différences juridiques entre le Québec et le reste du Canada jouent peut-être un rôle, les causes de cet écart sont probablement multiples et demeurent très peu étudiées. Sans y voir une explication, il est tout de même intéressant de souligner certaines similitudes entre les comportements familiaux au Québec et dans les pays scandinaves: forte pratique de la garde partagée, mais aussi de l'union libre et des naissances hors mariage.

À tous âges, une majorité d'enfants dont les parents sont séparés habitent avec leur mère. La part de ceux qui vivent en garde partagée est cependant plus élevée parmi ceux qui sont en âge d'aller à l'école primaire. Et même si leur part demeure toujours très faible, c'est parmi les jeunes d'âge secondaire que la garde paternelle est la plus fréquente.

Quant aux changements d'arrangements pour un enfant donné, même si on observe des mouvements dans toutes les directions, il est plus fréquent de voir des enfants qui étaient en garde partagée au moment de la séparation passer peu à peu plus de temps chez leur mère que chez leur père.

CONCLUSION

Bien sûr, même si ce texte met l'accent sur la garde partagée, les mêmes conclusions valent aussi pour les autres arrangements de partage du temps parental. Il n'est pas plus facile de déterminer le nombre d'enfants qui habitent exclusivement avec leur mère ou leur père, ni le nombre de ceux qui partagent leur temps de façon plus asymétrique. Et il est encore plus difficile d'établir des statistiques sur les contacts ou les visites avec le parent non résident. Bref, tout un pan de la réalité des enfants d'aujourd'hui reste encore à mesurer, à décrire et à comprendre.

Références

Goubau, D. (1993). Le droit de la famille au Québec: un exemple de construction juridique par apports de droit externe. Dans P. H. Glenn (dir.), *Droit québécois et droit français: communauté, autonomie, concordance* (pp. 245-262). Cowansville, QC: Yvon Blais.

.....

Maccoby, E. E., & Mnookin, R. H. (1992). *Dividing the child: Social* and legal dilemmas of custody. Cambridge, MA: Harvard University Press.

Pelletier, D. (2016) Prévalence, déterminants et dynamique des arrangements de temps parental postséparation chez les enfants québécois nés à la fin des années 1990. Thèse de doctorat en démographie, Université de Montréal.

- 1 L'Enquête sociale générale (ESG) est menée annuellement par Statistique Canada sur différents thèmes, dont les trajectoires familiales à tous les 5 ou 6 ans.
- 2 L'Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ) est une enquête de l'Institut de la statistique du Québec qui suit une cohorte d'enfants depuis leur naissance en 1997-1998. L'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ) était une enquête panel de Statistique Canada active entre 1994 à 2009.

SUITE | P. 4 | \(\) SUITE | P. 6 | \(\) SUITE | P. 8 | \(\)

collaboration du gouvernement et de l'administration publique. Il faudra bien plus que des mémoires pour insuffler au ministre le courage de mettre l'argent et les mesures répondant réellement à la hauteur de nos attentes et de nos aspirations. Le rattrapage est beaucoup trop important. C'est pourquoi plusieurs soulignent l'importance de poursuivre nos pressions sur le gouvernement et sur les député.e.s tout au long des travaux.

LES ACTIONS À VENIR...

Jusqu'au 6 décembre, le mouvement communautaire se concentrera sur la consultation gouvernementale. Il s'agit d'une occasion pour les organismes de s'exprimer sur les enjeux et les problèmes vécus au quotidien ainsi que sur les solutions pour les résoudre. Mais c'est aussi une occasion de réaffirmer notre adhésion aux grands principes de la Politique, notamment envers notre approche de participation citoyenne et de transformation sociale. Afin de soutenir cette importante démarche, le RQ-ACA propose plusieurs outils, dont une tournée des membres ainsi qu'un cahier de propositions.

Parallèlement, la campagne Engagez-vous pour le communautaire prépare son prochain plan d'action qui tiendra compte de ce moment clé exceptionnel dans l'élaboration de sa stratégie de mobilisation.

Enfin, le RQ-ACA organise un grand forum sur l'action communautaire autonome, les 23-24-25 mars 2020 qui sera l'occasion, pour tous les organismes d'ACA, de réaffirmer leur rôle politique, leur mission de transformation sociale et leur projet de société basé sur les droits humains, la démocratie et la justice sociale.

Soyez à l'affut! Les gains sont à portée de main et c'est par la mobilisation que nous les obtiendrons!

peinent à combler leurs besoins, parfois même les plus fondamentaux. Pour plusieurs, s'adonner à des loisirs choisis en fonction de leurs champs d'intérêts, s'offrir des vacances, ou économiser pour la réalisation d'un projet futur relève carrément du rêve.

Ces travailleuses et travailleurs sont des personnes que nous croisons dans notre vie quotidienne, sans même penser à leurs conditions de travail et de vie: la serveuse au resto du coin, le commis à l'épicerie, la caissière au dépanneur, la préposée aux bénéficiaires à la résidence de grand-maman...

Pour améliorer les conditions de vie de ces personnes, il faut des lois du travail qui protègent mieux les travailleuses et travailleurs (p. ex: en offrant davantage de congés de maladie et de responsabilités familiales payés), un revenu qui permet à toute personne travaillant à temps plein de réellement sortir de la pauvreté ainsi que l'accès à des services publics de qualité, universels et gratuits. Cela serait déjà un grand pas dans la bonne direction.

- 1 Pour en savoir plus sur les résultats de la recherche, consultez la série des fiches synthèses: <u>www.pauvrete.</u> <u>qc.ca/document/esm</u>
- 2 MTESS, 2019, Analyse d'impact réglementaire : Révision du taux général du salaire minimum.
- 3 IRIS, 2019, Le revenu viable 2019 et les situations de pauvreté.
- 4 Ce lien entre le faible revenu et un moins bon état de santé a d'ailleurs maintes fois été établi par d'autres études. Voir notamment: Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, 2012, Rapport du directeur de santé publique 2011. Les inégalités sociales de santé à Montréal; Shelley-Rose Hyppolite, 2012, Rapport du directeur régional de santé publique sur les inégalités sociales de santé 2012; Carrefour de savoir sur la lutte aux préjugés, 2018, Le plaisir: un besoin essentiel pour touTEs!
- 5 Les Banques alimentaires du Québec constatent d'ailleurs que de plus en plus de travailleuses et travailleurs font appel à leurs services. En 2017, 11 % de la clientèle des banques alimentaires (soit plus de 19 000 personnes) occupaient un emploi. BAQ, 2017, *Bilan-faim 2017*.

de la parentalité soient portées à changer en faveur de représentations plus « neutres » — c'est-à-dire sans attentes spécifiques liées au genre-, les expériences de la parentalité engagée témoignent toujours d'une certaine cristallisation des rôles de genre, renforçant ainsi une pression chez les mères que j'ai rencontrées. Tant pour les mères que pour les pères, cette implication semble reproduire une forme de division du travail. Comment alors pourrions-nous penser à politiser cet engagement des mères pour créer des liens et se donner de la force pour renégocier la charge mentale, c'est-à-dire la distribution des tâches et des responsabilités au sein et hors de la famille? Et il est là tout le défi, celui d'éviter de (re)produire son propre burnout volontaire...

- 1 Pedersen D.E. (2012) The Good Mother, the Good Father, and the Good Parent: Gendered Definitions of Parenting, *Journal of Feminist Family Therapy* 24(3): 230-46.
- Wall, G., & Arnold, S. (2007). How Involved Is Involved Fathering?: An Exploration of the Contemporary Culture of Fatherhood. *Gender & Society* 21(4), 508–527.
- 3 Lemieux, D., Charbonneau, J. & Comeau, M. (2005). *La parentalité dans les organismes communautaires Famille*, rapport de recherche, Montréal, INRS.
- 4 René, J.-F., Soulières, M., & Jolicoeur, F. (2004). La place et la participation des parents dans les Organismes communautaires Famille: pratiques et défis pour une prise en charge citoyenne, *Nouvelles pratiques sociales* 17(1): 66–82.
- 5 Mon analyse est basée sur une enquête ethnographique dans un quartier de Montréal. En plus de l'analyse de documents (programmes, matériel d'information) et d'observations directes dans certaines instances de concertation du quartier, j'ai réalisé une trentaine d'entrevues avec des intervenantes de première et de deuxième ligne (organisatrices communautaires, directions générales, chargées de projet, intervenantes), ainsi que des mères qui ont fréquenté les services du quartier. Ces dernières ont des statuts d'emploi variés (sans emploi, en formation, en congé parental, en arrêt de travail). La plupart d'entre elles sont de «race» blanche (sauf deux, trois sont immigrantes), hétérosexuelles et environ la moitié habitent avec un partenaire.

Message du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale



Depuis mon assermentation comme ministre, j'ai à intervenir dans plusieurs grands dossiers fondamentaux pour notre société. Et s'il en est un qui m'interpelle, c'est bien celui du soutien aux familles en situation de vulnérabilité.

Depuis 40 ans, la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées milite pour l'amélioration des conditions de vie des familles qu'elle représente. Nous partageons l'objectif d'offrir à tous les enfants du Québec la chance de s'épanouir pleinement. Je suis particulièrement fier du fait que, depuis le 1er octobre, plus de 5 600 familles monoparentales prestataires d'un des programmes d'assistance sociale qui bénéficient d'une pension alimentaire ont plus d'argent dans leurs poches pour subvenir aux besoins de leurs enfants, qui sont plus de 9 100 en tout.

En effet, votre gouvernement injecte 173,2 millions de dollars, répartis sur 5 ans, pour augmenter l'exemption relative à la pension alimentaire pour enfant à charge. Cette mesure touche le calcul effectué dans le cadre des programmes d'assistance sociale, d'aide financière aux études, d'aide juridique et de soutien au logement.

Il s'agit une décision importante permettant de soutenir les familles vulnérables et d'un geste concret montrant la volonté de votre gouvernement de corriger une iniquité et de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

En terminant, je souhaite remercier la Fédération pour son engagement auprès des familles monoparentales et recomposées. La famille est au cœur des préoccupations de votre gouvernement, parce que c'est ensemble que nous forgerons la société québécoise de demain.

Jean Boulet



